RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00378
Numéro SIREN : 387 531 049
Nom ou dénomination : AZUR PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2014 sous le numéro de dépôt 646

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

CS 40229 - 22 Boulevard Chasles
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET :www.infogreffe.fr

AZUR PATRIMOINE
7 avenue Marcel Proust
28000 Chartres

V/REF :
N/REF : 2000 B 378 / 2014-A-646

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 14/02/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 21/01/2014
- Changement de directeur général

Concernant la société

AZUR PATRIMOINE
Société anonyme
7 avenue Marcel Proust
28000 Chartres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-646 le 14/02/2014

R.C.S. CHARTRES 387 531 049 (2000 B 378)

Fait à CHARTRES le 14/02/2014,

LE GREFFIER



AZUR PATRIMOINE

Société Anonyme
au capital de 4.500.000 €
Siège Social : 7 avenue Marcel Proust - 28000 CHARTRES
R.C.S. CHARTRES 387 531 049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

.../

Des délibérations du Conseil d'administration du 21 janvier 2014, il est extrait ce qui suit :

.../

IV - NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DE M. MOULIAC

Le Président informe les membres du conseil que, lors de sa séance du 6 décembre 2012, le mandat de Directeur Général de M. Daniel MOULIAC a été renouvelé jusqu'au premier conseil qui suit l'assemblée générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

En conséquence, le mandat de Directeur général arrive à échéance à l'issue du présent conseil.

Dans la mesure où les statuts stipulent que l'âge limite du Directeur Général est de 65 ans, il est proposé au Conseil d'administration de ne pas renouveler Monsieur Daniel MOULIAC dans ses fonctions de Directeur Général, celui-ci atteignant cette limite d'âge dans les prochains jours.

➔ Le Conseil décide à l'unanimité le non renouvellement du mandat de Directeur Général de M. Daniel MOULIAC.

Le Président remercie M. MOULIAC pour les actions qu'il a menées au sein de la société pendant toute la durée de ses mandats.

V - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Ayant pris acte du non renouvellement du mandat de Directeur Général de M. Daniel MOULIAC, le Président propose de pourvoir à son remplacement.

➔ Le conseil d'administration décide de nommer, avec prise d'effet à l'issue du conseil, en qualité de Directeur général d'AZUR PATRIMOINE :

Monsieur Maurice JULLIARD
Né le 15/02/1967 à PARIS (75), de nationalité française
Demeurant 13 avenue Léo Ferré – 31570 SAINT FOY L'AIGREFEUILLE

A ce titre et conformément à la réglementation, Monsieur JULLIARD disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Le mandat de M. Maurice JULLIARD prendra effet à l'issue du présent conseil et ce pour la durée définie statutairement, soit jusqu'au premier conseil qui suivra l'assemblée générale 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

.../

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Paris, le 10 février 2014

Geoffroy BROSSIER
Président du Conseil d'administration